Image not found or type unknown

PAS DE TRAVAIL ALORS QUE TOUJOURS PAS LICENCIEE

Par **PITCHOUNE23**, le **24/07/2011** à **20:05**

Bonjour,
Ma belle-fille fête aujourd'hui sa 1ère année en CDI dans une chaine de sandwicherie. Son magasin ferme à partir de demain pour travaux, et elle aurai du être, normalement, réaffectée dans un autre magasin parisien.
Hors après avoir pris contact avec ce dernier il s'avère qu'il n'y a aucun poste de disponible cette semaine. Elle a donc appelé son employeur mais elle attends toujours son affectation pour demain. Que faire sachant que suite à un "froid polaire" avec l'une des ses responsables sa société souhaite la licenciée mais à ce jour elle n'a aucun courrier allant dans ce sens.
Je pense que son employeur tente de la dégoutée afin qu'elle donne sa démission, mais elle ne le souhaite pas.
Que doit-on faire ?
Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **24/07/2011** à **21:03**

Bonjour,
je conseillerais à la salariée de se présenter à son travail éventuellement avec deux témoins n'appartenant pas à sa famille pour faire constater la fermeture de l'entreprise ou, en dernier ressort d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur relatant les faits et lui indiquant qu'elle se tient à sa disposition à son domicile puisqu'il ne répond pas à son obligation de lui fournir du travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés